

DOSSIER D'INSCRIPTION 2022_2023 HMONP

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND**
85 rue du Dr Bousquet / 63100 Clermont-Ferrand

RENSEIGNEMENTS

Hélène GUICQUERO - 04 73 34 70 08
helene.guicquero@clermont-fd.archi.fr
Claudette LONGET - 04 73 34 70 03
claudette.longet@clermont-fd.archi.fr

**Je certifie avoir lu le Guide officiel HMONP
2022_2023 et en accepter les règles.**

Date et signature

Nom
Prénom
Nom marital
Année d'obtention du diplôme ADE
Établissement d'obtention du DE

Adresse

Code postal
Ville
Tél.
Courriel

Dossier à compléter et à remettre en même temps que votre dossier de candidature, avec les pièces jointes demandées, au bureau HMONP par courriel à : helene.guicquero@clermont-fd.archi.fr au plus tard le 29 septembre 2022. Vous procéderez au règlement, après l'acceptation de votre candidature. **Tout dossier incomplet ou en retard sera refusé.**

Cadre réservé à l'école (ne rien inscrire dans ce cadre)

Montant du règlement : Mode de paiement :

Protocole de formation Validé oui non

Convention de professionnalisation Dossier complet

Demande de dispense Dossier de demande de dispense

Contrat

Coordonnées de l'employeur

.....

.....

Rémunération brute ou nette

- CDD début durée :mois

- CDI début

Moyenne pré

MSP validée oui non

Admission oui non

Moyenne post

Mémoire remis

Ajournement (travail supplémentaire pour le

Moyenne générale

Admissibilité soutenance oui non

)

Admission définitive le

COMMENTAIRES :

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

(cochez les cases à chaque document fourni ou rempli)

POUR TOUS

- Règlement par virement de préférence (possibilité de le faire en trois fois) ou chèque(s) à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENSACF (Mettre le nom et prénom de l'ADE au dos) **après l'acceptation de votre candidature**
- Attestation de responsabilité civile¹ (en général disponible sur le site de votre assurance);
- Je complète, signe la **Charte de bon usage des ressources numériques de l'ENSACF (p 4 du dossier)**

CAS PARTICULIERS

- Étrangers hors UE** : 2 photocopies du titre de séjour et du passeport (recto-verso). OBLIGATOIRE.
- ADE provenant d'une autre école que l'ENSACF** :
 - o photocopie OBLIGATOIRE du diplôme de Master ou attestation ;
 - o fiche de renseignements administratifs à remplir, avec photographie (p 3 du dossier)
- ADE souhaitant demander la dispense de la mise en situation professionnelle** :
 - o dossier de demande de dispenses (voir guide HMONP)

INFORMATIONS SUR LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Aller sur le site de votre OPCO (FIF PL ou OPCO EP, etc.). Vous joindrez à votre demande le programme (dans le guide HMONP) et la convention de formation.

- **OPCO EP** pour les salariés des professions libérales, espace adhérent.
- **FIF PL** pour les professions libérales. Votre demande de prise en charge doit être faite avant la fin de la formation. Il est conseillé de faire cette demande dès votre inscription à la formation choisie afin de connaître précisément le montant qui vous sera remboursé.

À ce montant peut s'ajouter le CRÉDIT D'IMPÔT.

1. L'ENSACF décline toute responsabilité en cas de non couverture.

Charte d'utilisation des ressources numériques mis à disposition des ADE en formation HMONP à l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF)

La présentation et le contenu des ressources numériques de l'ENSA de Clermont-Ferrand constituent une œuvre protégée par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle ; aucune exploitation commerciale, reproduction, représentation, utilisation, adaptation, modification, incorporation, traduction, commercialisation, partielle ou intégrale des éléments des supports ne pourra en être faite sans l'accord préalable de l'Établissement et des auteurs.

L'étudiant inscrit en HMONP à l'ENSACF est responsable, en tous lieux, de l'usage qu'il fait du système d'information auquel il a accès et plus particulièrement des supports de cours, tous formats numériques confondus, mis à disposition dans le cadre de sa formation.

Il a une obligation de réserve et de confidentialité à l'égard des informations et documents auxquels il accède.

Tous les supports audiovisuels sont mis à disposition des étudiants pour l'année universitaire 2022-2023 et sont réservés à un usage personnel. Ces supports ne doivent en aucun cas être dupliqués ou diffusés.
Je soussigné, _____ déclare avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des ressources numériques mis à disposition des ADE dans le cadre de la formation HMONP et m'engage à la respecter.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »